

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBerval
LE 19 MAI 2009 (11)

Assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 19^e jour du mois de mai 2009, à 20 heures, étant l'ajournement de la séance du 4 mai 2009.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame la conseillère Michèle Claveau et Messieurs les conseillers Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Yves Garneau apprécierait connaître nos commentaires relativement à la baisse démographique de la Ville constatée dans le dernier rapport émis par le ministère des Affaires municipales, dans lequel on indique que la population de Roberval pour 2009 est de 10 512 habitants, comparativement à 10 742 pour 2008.

Monsieur le Maire mentionne que la baisse démographique est non seulement pour la Ville de Roberval mais pour l'ensemble de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cependant, on constate que l'exode est moins marqué que par le passé et que des efforts remarquables sont faits dans toute la région afin de contrer cette baisse démographique.

- Monsieur Yves Garneau mentionne que la Ville de Roberval est une des rares villes à participer au Défi Pierre Lavoie. À ce sujet, il aimerait en connaître les coûts de même que les personnes qui vont nous représenter.

Monsieur le Maire l'informe qu'effectivement la Ville de Roberval et la Communauté montagnaise de Mashteuiatsh se sont associées afin de former une équipe pour participer au Grand Défi Pierre Lavoie. Le coût est de 5 000,00\$ par communauté et la Ville de Roberval recevra l'ensemble des coureurs (environ cinq cents personnes) à la Cité Étudiante le 12 juin pour un souper. Par la suite, les cyclistes repartiront vers Saguenay. La Ville de Roberval est heureuse de s'associer à l'organisation de Pierre Lavoie puisqu'il s'agit de retombées médiatiques fort importantes pour le milieu. Quant aux personnes qui représenteront la Ville de Roberval pour ce défi, leur choix sera finalisé dans les prochains jours. Le coût de la réception offerte par la Ville de Roberval est d'environ 5 000,00\$. Donc, la somme totale investie, dans le but de promouvoir la santé et ses bienfaits, est d'environ 10 000,00\$.

- Monsieur Yves Garneau demande certaines précisions et informations relativement aux indicateurs de gestion. Est-ce que la Ville de Roberval a comparé ses données par rapport à celles de Saint-Félicien ? Celles de Saint-Félicien semblent plus performantes que celles de Roberval.

Monsieur le Maire fait un court historique de l'implantation des indicateurs de gestion et rappelle que les municipalités ont l'obligation, depuis 2006, de répondre à certains critères, ou champs d'activité. Le but premier de ces indicateurs de gestion est de à d'autres municipalités, puisque nous ne possédons pas permettre à la Ville de se comparer d'une année à l'autre et non de se comparer toutes les informations comparables. Avant d'interpréter les résultats d'une municipalité à l'autre, il faut s'assurer que l'application de ces indicateurs de gestion ait été la même lors de l'entrée des données et que l'on impute les dépenses au service concerné.

Si l'on compare les données de la Ville de Roberval par rapport à la proportion médiane pour des villes de notre dimension, la Ville cadre bien dans l'ensemble des secteurs. Il est évident que tout s'explique en fonction de la topographie des lieux, des services que l'on veut se donner, de la pratique et des habitudes acceptées par les citoyens. Puisqu'il s'agit de données techniques, il est difficile théoriquement de les expliquer à vive voix puisque les pratiques de fonctionnement sont différentes d'une municipalité à l'autre. Cependant, il faudrait connaître les questions précises afin d'être en mesure de fournir les réponses adéquates.

- Monsieur Yves Garneau : Quel est le coût de la voirie municipale par kilomètre de voie et quel est le coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie ?

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-259

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 2.3 Conseil d'administration Ilnu Peikutenutshuap de Mashteuiatsh / Souper gastronomique
- 5.2 Patrimoine Canada / Autorisation au directeur général à signer le formulaire de demande de subventions (Réf : Dossier Flamme olympique)

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2009

2009-260

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2009 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2009-261

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 13 mai 2009 comme si elle était ici au long reproduite :

- À même le fonds général237 092,30\$
- Règlement 852.....32 144,54\$
- Grand total du fonds général et des règlements269 236,84\$

2.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS / DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE POUR L'ÉLECTION DU 25 NOVEMBRE 2007

Le Conseil prend acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités relativement à l'élection partielle du 25 novembre 2007 au poste de maire et démontrant le total des dépenses électorales effectuées et le montant maximum des dépenses électorales permises par la loi pour l'année 2008.

La date limite pour la production des rapports financiers additionnels pour les candidats non élus était le 30 avril 2009, et tous les rapports ont été produits dans les délais.

2009-262

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION ILNU PEIKUTENUTSHUAP DE MASHTEUIATSH / SOUPER GASTRONOMIQUE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part au souper gastronomique qui se tiendra le samedi 23 mai 2009 à Mashteuiatsh. Le coût de l'inscription est de 75,00\$ par personne payable à l'ordre de la Coopérative de solidarité de la M.F.R. Innu Peikutenutshuap.

(POSTE : 02-190-00-991)

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2009-263

3.1 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST / ENTRETIEN VÉLOROUTE DES BLEUETS, SAISON 2009 / AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec la Municipalité régionale de comté du Lac-Saint-Jean-Est, mandataire du circuit cyclable tour du lac Saint-Jean pour les travaux d'entretien de la Véloroute des Bleuets et ce, pour la saison 2009.

2009-264

3.2 ACCEPTATION SOUMISSION / MATÉRIEL POUR ÉCLAIRAGE

Soumissions reçues (taxes en sus) :

– Wesco 25 364,87\$
– Lumen inc. 22 103,07\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Lumen inc. au montant de 22 103,07\$ taxes en sus pour la fourniture de matériel pour l'éclairage.

*(POSTES : 03-100-22-797 7 055,56\$
04-151-00-103 5 265,61\$
03-100-48-721 12 627,66\$))*

2009-265

3.3 ACCEPTATION SOUMISSION / PAVAGE COMPLET ET COUCHE D'USURE, ÉTÉ 2009

Soumissions reçues (taxes en sus) :

- Inter-Cité Construction inc.....258 592,50\$
- Pavex ltée298 422,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Inter-Cité Construction inc. au montant de 258 592,50\$ taxes en sus pour le pavage complet et couches d'usure pour l'été 2009.

*(POSTES : 22-723-0-20-00-83099 589,62\$
02-320-00-521.....58 017,75\$
02-320-01-523.....134 278,92\$)*

2009-266

3.4 ACCEPTATION SOUMISSION / FOURNITURE DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF

Soumissions reçues (taxes en sus) :

- Éric Tanguay, excavation.....5 112,00\$
- Rock Guay inc.6 240,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Rock Guay inc. au montant de 6 240,00\$ taxes en sus pour la fourniture de sable tamisé servant d'abrasif pour le réseau routier de Roberval.

À noter que la proposition de Rock Guay inc. est plus avantageuse en tenant compte du coût du transport selon le nombre de kilomètres à parcourir avec les camions de la Ville par rapport à la localisation du banc de gravier situé plus près du garage de la municipalité que celui de Éric Tanguay, excavation.

(POSTE : 02-330-00-523)

2009-267

3.5 ACCEPTATION SOUMISSION / RÉPARATION PAVAGE POUR DIVERSES RUES, ÉTÉ 2009

Soumissions reçues (taxes en sus) :

- Asphalte Dallaire et Saint-Pierre49 300,00\$
- Dufresne Asphalte 2007.....40 650,00\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Dufresne Asphalte 2007 au montant de 40 650,00\$ taxes en sus pour la réparation de pavage pour diverses rues avec fourniture d'enrobé bitumineux pour l'été 2009.

<i>(POSTES :</i>	<i>02-320-01-523</i>	<i>28 388,06\$</i>
	<i>02-320-04-521</i>	<i>8 747,81\$</i>
	<i>03-100-11-740</i>	<i>8 747,82\$)</i>

2009-268

3.6 ACCEPTATION SOUMISSION / CONCASSAGE DE GRAVIER

Soumissions reçues (taxes incluses) :

–	D. Lavoie et fils.....	204 585,94\$
–	Les Graviers CSG inc.....	91 993,13\$
–	Les Entreprises Belaco inc.....	119 647,50\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Les Graviers CSG inc. au montant de 81 500,00\$ taxes en sus pour la fourniture de concassage de gravier.

<i>(POSTES :</i>	<i>04-151-00-108</i>	<i>55 873,13\$</i>
	<i>04-151-00-116</i>	<i>36 120,00\$)</i>

2009-269

3.7 ACCEPTATION SOUMISSION / REMPLACEMENT DE POTEAUX DE BOIS

Soumissions reçues (taxes en sus) :

–	Les lignes du Fjord inc.	7 650,00\$
---	-------------------------------	------------

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Les Lignes du Fjord inc. au montant de 7 650,00\$ taxes en sus pour le remplacement de poteaux de bois.

(POSTE : 02-340-00-523)

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2009-270

5.1 EXPOSITION AGRICOLE COMMERCIALE RÉGIONALE DE SAINT-FÉLICIEN INC. / SOUPER D'OUVERTURE LE 10 JUIN 2009

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part au souper d'ouverture de la 37^e édition de l'Exposition agricole commerciale régionale à Saint-Félicien qui se tiendra le mercredi 10 juin 2009. Le coût est de 35,00\$ par personne, soit un montant de 70,00\$, payable à l'ordre de l'Exposition agricole commerciale régionale de Saint-Félicien inc.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-271

5.2 PATRIMOINE CANADA / AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS (REF : DOSSIER FLAMME OLYMPIQUE)

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Jeannot Gagnon, directeur général de la Ville, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme des commémorations et célébrations pour organiser des activités de célébration du Relais de la Flamme olympique de 2010.

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2009-272

7.1 RÉSEAU DE L'INFORMATIQUE MUNICIPALE DU QUÉBEC : COLLOQUE 2009 / M. RÉJEAN GAGNON, RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE / DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2009, À MAGOG / INSCRIPTION : 657,00\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise M. Réjean Gagnon, responsable de l'informatique, à prendre part au colloque 2009 du réseau de l'informatique municipal du Québec qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2009 à Magog. Le coût de l'inscription est de 657,00\$ taxes incluses payable à l'ordre du colloque RIMQ édition 2009 et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-130-00-310)

2009-273

7.2 DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS; SESSION DE FORMATION / MME NANCY BOUTIN, TRÉSORIÈRE / À QUÉBEC, LE 26 AOÛT 2009

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière, Mme Nancy Boutin, à prendre part à une session de formation dispensée par le directeur général des élections du Québec, relativement au financement et contrôle des dépenses électorales le 26 août 2009 à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

2009-274

7.3 ASSOCIATION DES GREFFIERS DES COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC : SESSION DE FORMATION / MME CHANTALE PARADIS, GREFFIÈRE SUPPLÉANTE / DU 7 AU 9 OCTOBRE 2009, À BROMONT / INSCRIPTION ET HÉBERGEMENT : 1 064,41\$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Mme Chantale Paradis, greffière suppléante, à prendre part à une session de formation dispensée par l'Association des greffiers des cours municipales du Québec du 7 au 9 octobre 2009 à Bromont. Le coût de l'inscription est de 1 064,41\$ taxes et hébergement inclus, payable à

l'ordre de AGCMQ – Congrès 2009, et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-130-00-310)

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2009-275

8.1 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2008 / OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROBERVAL

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Roberval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

2009-276

8.2 ÉCHANGE DE TERRAIN : VILLE DE ROBERVAL ET SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC / RUE LALLEMAND / AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que la Ville de Roberval et l'Office municipal d'Habitation de Roberval désirent s'échanger réciproquement pour la somme nominale de un dollar certains lots permettant la reconstruction d'un immeuble incendié et autrefois localisé au 450, boulevard Marcotte;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu :

- A) L'Office municipal d'Habitation de Roberval cède à la Ville de Roberval, pour la somme nominale de un dollar, le lot 4399719, cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 1 773,4 mètres carrés pour des fins de rue publique;
- B) La Ville de Roberval cède, à l'Office municipal d'Habitation de Roberval, pour la somme nominale de un dollar, le lot 4399717, cadastre de Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 1 459 mètres carrés pour permettre la reconstruction d'un immeuble à loyer modique;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval le présent acte.

2009-277

8.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / MESDAMES CATHERINE GUAY ET NICOLE BERNIER / LOT 3996 543, CADASTRE DU QUÉBEC (CONSTRUCTION RÉSIDENCE ROUTE DES DEUX-RIVIÈRES)

Attendu que mesdames Catherine Guay (Louis Tanguay) et Nicole Grenier désirent se construire une résidence sur le lot 3 996 543 du cadastre du Québec dans la Ville de Roberval;

Attendu que cette construction s'inscrirait en lien d'un projet horticole qui consiste à cultiver des arbres, arbres fruitiers et différents petits fruits pour combler les besoins familiaux;

Attendu que le terrain visé par le projet de mesdames Catherine Guay (Louis Tanguay) et Nicole Grenier se retrouve en zone agricole et qu'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise;

Attendu que le Conseil de la Ville de Roberval a demandé un avis au Comité consultatif d'urbanisme sur cette demande d'autorisation;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme désirent emprunter les critères connus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ) et le contenu actuel du règlement de zonage pour formuler leur avis au Conseil municipal;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Roberval appuie la demande d'autorisation déposée par Mmes Catherine Guay (Louis Tanguay) et Nicole Grenier pour les motifs suivants :

- Selon l'évaluation agronomique du potentiel horticole produit en support à la demande, le site possède les propriétés permettant le développement du projet;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture conventionnelle sont sévèrement limitées compte tenu de l'exigüité du terrain (2,55 hectares) et de la tenure très parcellisée du secteur;
- L'implantation d'une ferme familiale représente une alternative valable pour la mise en valeur à des fins agricoles de ce secteur de la zone agricole de la Ville de Roberval;
- Le projet du requérant n'aura pas pour effet de nuire à l'homogénéité de la communauté agricole et de l'exploitation agricole de Roberval;
- Le projet ne déroge pas au règlement de zonage quant aux usages permis et au cadre normatif applicable à la zone A-4 où les résidences sont autorisées;

De plus, le Conseil considère les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la production d'un rapport agronomique mentionnant que si le propriétaire décidait d'installer un système d'irrigation, il serait bien important de le dimensionner adéquatement et de vérifier la capacité du réseau d'aqueduc qui dessert les résidences de ce secteur. Sur ce dernier point, les membres du Comité consultatif d'urbanisme aimeraient rappeler que la Ville de Roberval ne pourrait pas offrir un service d'aqueduc public à partir de la rue Saint-Dominique et encore moins en provenance du chemin des Deux-Rivières.

2009-278

8.4 ACCEPTATION PIIA / M. RÉMY GIRARD (172, AVENUE MATTE, ROBERVAL)

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-033), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à M. Rémy Girard, 172 de l'avenue Matte, à Roberval, pour la pose d'un clabord de vinyle blanc sur la façade et sur un mur latéral et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2009-279 **8.5** **ACCEPTATION PIIA / M. ROCK GILL (1040, BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-034), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à M. Rock Gill, 1040, du boulevard Saint-Joseph, à Roberval, pour le remplacement des fenêtres sans modifier la grandeur des ouvertures et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2009-280 **8.6** **ACCEPTATION PIIA / M. ROBERT MEUNIER (97-105, AVENUE SAINTE-ANGÈLE, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-035), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à M. Robert Meunier, 97-105 de l'avenue Sainte-Angèle, à Roberval, pour le remplacement du revêtement extérieur par un clabord de vinyle, et le remplacement du bardeau d'asphalte et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10. De plus, ces travaux s'inscrivent dans le cadre des recommandations du programme SARP.

2009-281 **8.7** **ACCEPTATION PIIA / COOPÉRATIVE D'HABITATION DE ROBERVAL (1141-1147, BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-036), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à la Coopérative d'habitation de Roberval, 1141-1147 du boulevard Saint-Joseph, à Roberval, pour le remplacement des fenêtres et des portes, sans en modifier la grandeur et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2009-282 **8.8** **ACCEPTATION PIIA / COOPÉRATIVE D'HABITATION DE ROBERVAL (934, RUE PARADIS, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-037), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à la Coopérative d'habitation de Roberval, 934, de la rue Paradis, à Roberval, pour le remplacement de douze (12) fenêtres et une

porte, sans changer la dimension des ouvertures, et du bardeau d'asphalte et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2009-283

8.9 ACCEPTATION PIIA / MME MAGALIE LAVOIE ET M. YVAN MOREAU (47, AVENUE MARCOUX, ROBERVAL)

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 5 mai 2009, résolution 2009-038), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à Mme Magalie Lavoie et M. Yvan Moreau, 47 de l'avenue Marcoux, à Roberval, pour différents travaux de cadrages de fenêtre, de peinture, de rénovation du revêtement extérieur et de réfection intérieure pour que l'immeuble devienne un deux logements et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2009-284

8.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2009-23 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME DE MANIÈRE À AGRANDIR UNE PARTIE DE L'AFFECTATION DU SOL COMMERCIALE ROUTIÈRE À MÊME UNE PARTIE DES AFFECTATIONS, AGRICOLE ET CONSERVATION

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte le projet de règlement numéro 2009-23 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de manière à agrandir une partie de l'affectation du sol commerciale routière à même une partie des affectations agricole et conservation, tel que déposé à la présente assemblée et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 1^{er} juin 2009.

Et que le greffier soit tenu de donner avis public de la présente résolution selon la loi.

2009-285

8.11 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2009-24 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-23 ET AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE COMMERCIALE CR-14

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte le projet de règlement numéro 2009-24 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2009-23 et agrandir les limites de la zone commerciale Cr-14, tel que déposé à la présente assemblée et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 1^{er} juin 2009.

Et que le greffier soit tenu de donner avis public de la présente résolution selon la loi.

2009-286

8.12 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2009-22 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONNUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 93-10 CONCERNANT LE NOMBRE, LA HAUTEUR ET LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUX USAGES AGRICOLES DANS LES ZONES AGRICOLES («A») ET AGROFORESTIÈRES («AF»)

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte le projet de règlement numéro 2009-22 ayant pour objet de modifier les dispositions connues au règlement de zonage numéro 93-10 concernant le nombre, la hauteur et la superficie des bâtiments accessoires aux usages agricoles dans les zones agricoles (« A ») et agroforestières (« AF »), tel que déposé à la présente assemblée et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 1^{er} juin 2009.

Et que le greffier soit tenu de donner avis public de la présente résolution selon la loi.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2009-287

9.1 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES : INSTALLATION FIBRE OPTIQUE À LA PISCINE DU MONT-PLAISANT

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de services professionnels du Groupe D-Tech au montant de 2 800,00\$ taxes en sus pour l'installation de la fibre optique à la piscine du Mont-Plaisant.

(POSTE : 03-100-57-742)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2009-288

10.1 FONDATION HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL / TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE / LE 12 JUIN 2009, À SAINT-PRIME

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et sa compagne à prendre part au 22^e tournoi de golf de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval qui se tiendra le vendredi 12 juin 2009 au club de golf de Saint-Prime. Le coût d'inscription est de 150,00\$ par personne, soit un montant de 300,00\$ payable à l'ordre de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-289

10.2 FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / TOURNOI DE GOLF / LE 18 AOÛT 2009, À SAINT-GÉDÉON

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de

Roberval autorise l'achat de deux billets dans le cadre de la 3^e édition du tournoi de golf de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se tiendra le 18 août 2009 au club de golf Lac-Saint-Jean. Le coût de l'inscription est de 125,00\$ par personne, soit un montant de 250,00\$ payable à l'ordre de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean, et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

(POSTE : 02-190-00-991)

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

A.M. 11.1 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES, RUE SIMARD (R#2009-25)**

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt sera présenté relativement à des travaux d'infrastructures de la rue Simard.

A.M. 11.2 **AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT 2009-23 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME DE MANIÈRE À AGRANDIR UNE PARTIE DE L'AFFECTATION DU SOL COMMERCIALE ROUTIÈRE À MÊME UNE PARTIE DES AFFECTATIONS, AGRICOLE ET CONSERVATION / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

La conseillère Mme Michèle Claveau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le plan d'urbanisme de manière à agrandir une partie de l'affectation du sol commerciale routière à même une partie des affectations agricole et conservation et ce, avec dispense de lecture.

A.M. 11.3 **AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT 2009-24 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-23 ET AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE COMMERCIALE CR-14 / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Gilles Otis donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement numéro 2009-23 et agrandir les limites de la zone commerciale Cr-14 et ce, avec dispense de lecture.

A.M. 11.4 **AVIS DE MOTION / PROJET DE RÈGLEMENT 2009-22 : AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONNUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 93-10 CONCERNANT LE NOMBRE, LA HAUTEUR ET LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUX USAGES AGRICOLES DANS LES ZONES AGRICOLES (« A ») ET AGROFORESTIÈRES (« AF ») / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Le conseiller M. Rémy Leclerc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant les

dispositions connues au règlement de zonage numéro 93-10 concernant le nombre, la hauteur et la superficie des bâtiments accessoires aux usages agricoles dans les zones agricoles (« A ») et agroforestières (« AF ») et ce, avec dispense de lecture.

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2009-290

13.1 APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT l'importance primordiale du secteur agricole dans l'apport économique des municipalités du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans l'occupation du territoire et dans le maintien du patrimoine agricole familial;

CONSIDÉRANT que les 1 115 entreprises agricoles de la région génèrent plus de 222 M\$ de ventes à la ferme, 2 400 emplois directs et 15 700 emplois, si l'on inclut la transformation;

CONSIDÉRANT que les entreprises agricoles régionales fournissent des produits à transformer (via leur production à la ferme) à plus de 120 entreprises de transformation qui emploient 13 300 personnes;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités ces entreprises génèrent une part importante de revenus de leur assiette fiscale;

CONSIDÉRANT que plusieurs institutions de la région telles que la Ferme de recherche de Normandin, l'option agricole du Collège d'Alma, Agrinova, les institutions financières et autres dépendent d'un secteur agricole dynamique afin d'assurer la pérennité de leurs activités;

CONSIDÉRANT que, depuis mars 2008, le ministre de l'Agriculture prend des orientations qui représentent de graves menaces pour les piliers de l'agriculture québécoise. Pour ne nommer que les principales, rappelons celles du sous financement chronique du ministère de l'Agriculture et de La Financière agricole du Québec; la remise en question de nos outils de mise en marché collective; la nomination d'un mandataire pour « redéfinir les modes d'intervention en matière de sécurité du revenu » (rapport Saint-Pierre); l'intention de signer un Accord sur le marché intérieur minant la capacité du gouvernement à exercer ses pleins pouvoirs constitutionnels et enfin, la nomination d'un expert-conseil pour l'élaboration d'une politique agricole qui devra prendre en considération les recommandations du rapport Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que le rapport Saint-Pierre, déposé le 27 mars dernier, met de l'avant des propositions qui vont totalement à l'encontre des attentes des producteurs et productrices agricoles en sabotant les programmes actuels et en faisant fi de la position qu'ils ont maintes fois exprimée, c'est-à-dire le développement de programmes complémentaires en fonction des réalités propres à chaque secteur de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'abolition du programme d'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) telle que préconisée par M. Saint-Pierre ne pourra que mener à la précarisation des fermes familiales et à la déstructuration d'un secteur économique à l'origine d'un chiffre d'affaires

annuel de 7,5 milliards de dollars, d'investissements de 650 millions de dollars par année dans l'économie des régions et de 60 000 emplois directs au Québec (62 % des entreprises agricoles sont assurées à ce programme dans la région);

CONSIDERANT que l'Union des producteurs agricoles a toujours soutenu qu'elle était ouverte à apporter des ajustements permettant aux programmes de soutien des revenus des producteurs et productrices de générer des économies et une meilleure adaptation des programmes actuels;

CONSIDERANT que le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec est passé à côté des besoins réels en agriculture et en foresterie et y attribuant à peine 1,09 % des dépenses totales de l'État, malgré les difficultés que vit ce secteur. À titre d'exemple, La Financière agricole du Québec (FADQ) demeurera sous financée et ce, malgré les demandes répétées depuis 2004 de revoir son budget à la hausse en raison des multiples crises en agriculture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval demande au gouvernement du Québec de poursuivre les discussions avec les représentants des producteurs et productrices agricoles de notre localité, jusqu'à l'obtention d'un financement adéquat pour les programmes de soutien des revenus déjà existants;

DE continuer d'appuyer les mécanismes de mise en marché des producteurs et productrices agricoles qui ont permis de maintenir une agriculture dynamique et présente sur tout le territoire du Québec.

13.2 RAPPORT DU CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ), 2009

Monsieur le Maire de même que les conseillers Mme Michèle Claveau, MM. Gilles Veilleux et Jocelyn Bouchard, ont participé au Congrès de l'Union des municipalités du Québec qui s'est tenu du 13 au 16 mai à Gatineau. Les membres du conseil d'administration de l'UMQ de même que les congressistes ont rappelé l'importance à la fois pour le gouvernement du Québec et du Canada de débloquer les argents requis via le programme d'infrastructures afin de réaliser certains travaux, puisque la date butoir est prévue au 31 mars 2011. Les trois paliers gouvernementaux sont d'accord à faciliter les approbations requises pour mettre davantage de gens au travail. Les municipalités ont fait part au gouvernement du Québec de leur volonté de réaliser des travaux et demande au gouvernement d'accélérer le processus d'approbation de nos règlements d'emprunt.

De plus, la ministre des Affaires municipales et vice première ministre, Mme Nathalie Normandeau, a confirmé le programme sur la taxe d'accise sur l'essence était reconduit pour l'année 2010-2014 avec une bonification d'environ 55 %. La subvention que devrait recevoir la Ville de Roberval dans le cadre de ce programme serait d'environ 2,5 millions. De plus, le gouvernement a confirmé une certaine souplesse quant à l'utilisation des sommes d'argent, tant pour les infrastructures souterraines que celles sportives et culturelles.

Enfin, le Maire de Roberval a été élu membre de l'exécutif de l'Union des municipalités du Québec. À cet égard, il pourra être à l'affût de toute information pertinente quant au développement et à l'avancement des dossiers touchant l'ensemble des municipalités du Québec.

13.3 RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU DOMAINE-DU-ROY / LE 12 MAI 2009

Étant donné l'absence de Monsieur le Maire à la rencontre de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy du 12 mai 2009, le conseiller M. Jocelyn Bouchard en fait un court résumé.

LEVÉE DE LA RÉUNION

2009-291

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que la présente réunion soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 20 mai 2009

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/dm
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20090519)